



Assises de l'éducation prioritaire : un prétexte pour modifier missions et statuts des professeurs sans répondre aux besoins des élèves.



Le **SIAES - SIES / FAEN** a participé aux assises inter-académiques (Aix-Marseille, Corse, Nice) réunies au théâtre du Merlan à Marseille le 4 Décembre 2013.

Autant l'exprimer d'emblée, la grand messe institutionnelle n'a pas été, selon nous, à la hauteur des travaux réalisés antérieurement dans les réseaux par les professeurs et acteurs de terrain, ni à la hauteur des enjeux et des problèmes.

À l'instar de la concertation Peillon sur la prétendue « refondation » de l'école républicaine menée durant l'été 2012 à laquelle le **SIAES - SIES** et leur fédération, la **FAEN**, avaient participé, **nous avons constaté avec amertume que tout était écrit d'avance et que ce type de concertations ou d'assises servent exclusivement d'alibi pour faire croire à la profession que se dégagent des propositions qui font consensus.** « *Consensus* », voilà le maître-mot répété à l'envi par des intervenants et rapporteurs soigneusement choisis par l'institution, comme pour mieux oblitérer les nombreux points de désaccord. La méthode choisie par l'institution pour éviter les dissonances aura d'ailleurs consisté à ne pas accorder un temps d'expression, même court, aux organisations syndicales présentes, ni aux représentants des parents d'élèves.

Inspecteurs, pseudo-spécialistes en sciences de l'éducation et pédagogistes ont désormais un boulevard devant eux suite à la promulgation de la loi Peillon de « refondation » et la parution durant l'été 2013 des **décrets instaurant le « conseil école - collège » et rattachant le collège à l'école primaire** (confer le « *Courrier du SIAES* » n° 58). Les rapporteurs ont préconisé le **décloisonnement entre disciplines aussi appelé « porosité », la polyvalence pour les professeurs affectés en collège** (avant de recréer un corps de professeurs de collège ?), **l'intervention des professeurs en école primaire et au collège**, la « pédagogie de projet », la mise en oeuvre « d'activités ludoéducatives » ...

Les questionnaires fermés et orientés auxquels les associations et syndicats pouvaient répondre sous forme de contribution écrite verrouillaient totalement la réflexion. Exemple : « *Quels sont les modalités, outils, organisations, dispositions capables de développer le travail en équipe, de le rendre indispensable en école, en collège, au niveau du réseau ?* » **Le SIAES - SIES n'est pas opposé au travail en équipe, à condition qu'il soit librement consenti et qu'il ne constitue pas une entrave à la liberté pédagogique des enseignants et à la transmission des savoirs et savoir-faire. Pour lui, la capacité à dispenser un enseignement de qualité n'est en aucun cas subordonnée à la réglementation du travail en équipe.**

La novlangue institutionnelle comporte de nombreux éléments de langage déclinés à chaque prise de parole : « *L'école bienveillante* » présentée comme un axe fondamental de la réforme et le « *faire alliance* » (avec les familles).

Pour le **SIAES - SIES**, il convient de s'accorder préalablement sur les termes. « *L'école bienveillante* », telle que nous la concevons, c'est l'égalité d'accès au savoir et à la culture sur l'ensemble du territoire, pour tous les élèves, quelles que soient leur origine et leur condition sociale ; ce n'est pas le laxisme face à l'irrespect et aux violences verbales et physiques, ni le renoncement à l'instruction, à l'effort et au travail qu'elle nécessite ; ce n'est pas devoir déférer à toutes les demandes des familles, ni subir de pressions extérieures ; c'est préserver la laïcité et le rôle d'ascenseur social de l'école.

Or le ministre, comme ses prédécesseurs, fait le choix idéologique et démagogique de modifier les missions (et donc les statuts) des professeurs plutôt que d'aborder la question de l'exigence à avoir envers les élèves et leurs parents.

Certains se font depuis longtemps les tenants de la théorie délirante selon laquelle les « bons » élèves n'auraient pas besoin de professeurs, mais que ces derniers seraient responsables des mauvais résultats de certains élèves. Des professeurs consciencieux et brillants sont chaque année accusés par leur IPR et/ou leur chef d'établissement de décourager les élèves et d'engendrer l'échec scolaire. L'art de prendre le problème à l'envers.

Les mots « autorité » ou « exigence » ne font pas partie du vocabulaire officiel, la nécessité pour l'élève de travailler et de fournir des efforts pour progresser n'a jamais été rappelée (à l'exception de la Rectrice de l'académie de Nice dans son discours), **pas plus que la condition du respect des règles élémentaires de savoir-vivre et du règlement intérieur pour garantir des apprentissages dans un climat serein.**

Chaque jour, dans certains établissements, l'élève exclu de cours par son professeur pour insolence, insulte ou violence est reconduit en classe et l'enseignant sommé, parfois devant toute la classe, d'accepter l'élève. La parole de l'enfant vaut alors celle de l'adulte qui doit se justifier auprès de sa hiérarchie « bienveillante » envers l'élève en faute, beaucoup moins envers le fonctionnaire et les autres élèves qui ne peuvent travailler dans le calme. Décrédibiliser l'adulte devant ses élèves, briser son autorité, l'humilier en le cassant publiquement, devient une pratique répandue, soit par idéologie, soit sous la pression des familles. C'est aussi une façon d'étouffer les incidents et leur gravité.

L'expression creuse « *donner du sens* » sert généralement à promouvoir la pédagogie socio-constructiviste selon laquelle l'élève doit « *construire son savoir* », « *être l'acteur de ses apprentissages* », tout redécouvrir par lui-même, et ce jusqu'à l'absurde (règles grammaticales, théorèmes mathématiques, découvertes scientifiques). Sans la transmission des savoirs et savoir-faire, honnie par les pédagogistes, l'Homme serait probablement resté au stade Paléolithique inférieur.

Pour donner véritablement « *du sens* » à l'école aux élèves qui ne savent plus aujourd'hui pourquoi ils s'y rendent chaque jour, ni ce qu'est censé faire l'adulte face à eux, **il faut rétablir des enjeux, des objectifs à atteindre en terme de résultats et de comportement, pour l'élève comme pour sa famille qui doit être responsabilisée. Le passage façon tapis-roulant du primaire au collège** (et désormais au lycée avec l'expérimentation dès cette année du « *dernier mot à la famille* ») **quels que soient les résultats et les efforts fournis par l'élève doit être supprimé. L'avis collégial des enseignants doit conditionner le passage en classe supérieure pour que l'élève et sa famille accordent de l'importance aux résultats et au travail à fournir.**

Des enseignants souffrent au quotidien, d'autres redoutent d'être affectés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. **Ce n'est pas parce qu'ils refusent de s'occuper d'élèves en difficulté. Ils veulent être respectés et enseigner dans des conditions normales, à des classes à effectif allégé, et bénéficier du soutien de leur hiérarchie administrative et pédagogique.**

Un des slogans historiques figurant sur les plaquettes du **SIAES - SIES / FAEN** est plus que jamais d'actualité. **Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs, et non devenir des animateurs socio-culturels...**



RETRAIT des projets Peillon !

La France rétrograde dans le classement PISA tandis que s'accroît l'inégalité des chances entre élèves. Le ministre de l'éducation nationale saisit cette opportunité pour promouvoir et tenter de légitimer ses réformes alors qu'elles contribueront à la dégradation de la qualité de l'enseignement et ne restaureront pas l'école dans son rôle d'ascenseur social.

Un constat s'impose, **les pays qui occupent la tête du classement PISA n'imposent pas à leurs enseignants de placer « l'élève au centre », ni de mettre en œuvre la pédagogie socio-constructiviste ; c'est bien au contraire le savoir qui est au centre de leur système éducatif et l'effort qui est valorisé.**

Il est donc impérieux de stopper le carnage des « innovations pédagogiques » et réformes délétères successives qui ont conduit à la déliquescence d'un système éducatif qui permettait jadis aux élèves, issus de familles riches ou pauvres, de s'élever socialement et intellectuellement et qui était envié par d'autres pays. Il faut redonner la priorité aux apprentissages fondamentaux au primaire (savoir lire, savoir écrire, savoir compter).

Il est temps de cesser de s'inspirer d'autres « modèles » en fonction des modes et de revenir au modèle français républicain, tout en conciliant massification, démocratisation et qualité du service public d'instruction et d'éducation.

Si un nombre grandissant de familles cherche à scolariser leurs enfants dans le privé, ce n'est pas parce que les enseignements qui y sont dispensés sont systématiquement de meilleure qualité, mais parce que les méthodes sont restées traditionnelles et efficaces, le niveau d'exigence élevé et les apprentissages réalisés dans un climat apaisé.

Le **SIAES - SIES** et la **FAEN**, qui défendent le service public et l'École de la République, relayent leurs propositions concrètes, peu coûteuses mais efficaces, dans leurs publications et lors des audiences qui leur sont accordées au ministère.

Le ministre de l'éducation nationale choisit d'**opposer les professeurs entre eux en stigmatisant avec le plus grand mépris les professeurs de CPGE** présentés comme des nantis et en **détruisant ce qui fonctionne encore** (destruction des CPGE ; dénaturaison de l'agrégation, avant suppression). Cette prétendue « refondation » sans moyens est financée grâce à des redéploiements et le projet du ministre se résume pour les professeurs à « **travailler autant et gagner moins** » ou « **travailler plus pour gagner autant** ».

Que les enseignants affectés dans un établissement relevant actuellement de l'éducation prioritaire ne s'y trompent pas. La pondération de 1,1 ne s'appliquera pas à tous les établissements, mais seulement « *aux établissements les plus difficiles sur le plan social et scolaire qui seront déterminés dans le cadre de la réflexion sur l'éducation prioritaire* ». Il ne s'agira pas d'une décharge, mais « *de dégager du temps pour le suivi des élèves et le travail en équipe dans le collège et dans le réseau d'éducation prioritaire* ». L'indemnité de sujétions spéciales ZEP sera-t-elle maintenue ?

L'heure de décharge pour les professeurs de SVT et de sciences physiques (dite « heure de vaisselle ») affectés dans un établissement sans agent de laboratoire est supprimée et remplacée par une indemnité. Il s'agit donc d'une augmentation du temps de travail. D'autre part, l'indemnité pourra, selon les cas, être inférieure à une HSA majorée.

La pondération de 1,1 en classes de cycle terminal de lycée remplaçant « l'heure de première chaire » fera, selon les années, des gagnants et des perdants et n'est donc pas plus satisfaisante que le système actuel.

La situation des professeurs d'EPS ne s'améliore pas. L'alignement sur 18 heures (15 pour les agrégés) est refusé et la décharge automatique et statutaire pour le coordonnateur(trice) est supprimée dans le projet.

Les missions sont modifiées et les spectres de l'annualisation et de l'augmentation du nombre de semaines de cours demeurent toujours présents. Le scandaleux rattrapage des cours de la journée de prérentrée et l'annonce d'une rentrée fin Août donnent le ton des arrière-pensées ministérielles pour les années à venir.

Le moins que l'on puisse dire est qu'un certain nombre d'organisations syndicales sont particulièrement complaisantes avec le pouvoir en place et qu'elles n'accordent visiblement pas toutes la même importance à l'indépendance syndicale. Comment ces syndicats qui défendaient naguère, avec le **SIAES**, les décrets de 1950 et les statuts contre les projets des ministres de Robien ou Chatel peuvent-ils expliquer aujourd'hui aux collègues que ces mêmes statuts doivent être modifiés ?

Les syndicats réformistes qui ont soutenu activement la « refondation » Peillon portent une lourde responsabilité dans la situation actuelle, même si certains se livrent actuellement à de spectaculaires contorsions et tiennent un double discours.

Accepter des négociations sur les missions et donc les statuts des professeurs, provoquer une dégradation sans précédent de leurs statuts et conditions de travail, une augmentation du temps de travail et une baisse des salaires, pour ensuite se vanter d'avoir obtenu des « avancées », relève de la manipulation ou du cynisme !

Le **SIAES - SIES / FAEN** ne « retourne pas sa veste » en échange de contreparties. Il défend les statuts des personnels que le gouvernement soit de droite ou de gauche.



**Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille**



Bulletin d'adhésion

Mademoiselle Madame Monsieur

Bulletin d'adhésion également téléchargeable sur <http://www.siaes.com>
ou envoyé sur simple demande.

NOM (en majuscules) : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Discipline :

Corps : Classe normale Hors classe Échelon :

POSTE FIXE Établissement :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Établissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Retraité(e) Stagiaire Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :
Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,
pour tout renseignement, information, aide...*

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES!**

La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Décembre 2013,
vous serez adhérent(e) jusqu'en Décembre 2014.

Cotisations 2013 / 2014	Classe normale		Hors classe
	1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
Stagiaires : 35 € Retraités : 32 € Etudiants M1/2 : 25 € MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation.

Possibilité de paiement fractionné :

Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3, 4 ou 5 chèques en cas de difficultés financières).

Impôts : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (déduction ou crédit si non imposable).
Reçu fiscal établi dès l'adhésion enregistrée.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2013 EST DE 66 % :

une cotisation de 25,00 € ne vous coûte réellement que 8,25 €
une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 €
une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 €
une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 €
une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 €

une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €
une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 €
une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 €
une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 €
une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 €

À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!

La cotisation ouvre droit aux services du **SIAES** (deuxième syndicat de l'académie), du **SIES** (syndicat national) et de la **FAEN** (fédération nationale), à l'envoi des « *Courriers du S.I.A.E.S.* » et « *Lettres du SIAES* », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (« *Spécial Mutation* », guide TZR, EPS, ...).

Le **SIAES - SIES / FAEN** se veut enfin un syndicat **PROCHE** des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.